

Énoncé du vérificateur

Traduction du rapport de vérification indépendante

Préparé pour FinDev Canada le 2 février 2024

Introduction

En tant que signataire des Principes directeurs de la gestion de l'impact (les « Principes »)¹, FinDev Canada a retenu les services de BlueMark pour effectuer une vérification indépendante de l'harmonisation du système de gestion de l'impact (« GI ») de FinDev Canada avec les Principes. Les actifs gérés de FinDev Canada selon les Principes (actifs couverts) totalisent 726 millions de dollars² pour l'exercice clos en décembre 2023.

Résumé des conclusions de l'évaluation

BlueMark a vérifié de façon indépendante l'étendue de l'harmonisation des activités de FinDev Canada avec les Principes. Voici les principales conclusions de cette évaluation :

Principe 1 : FinDev Canada dispose d'une stratégie d'impact clairement définie, qui se fonde sur trois objectifs soutenus par des recherches que sont l'action sur le climat et la nature, l'égalité des genres et le développement de marchés. Le Cadre de référence de l'impact sur le développement décrit expressément comment atteindre les objectifs d'impact globaux, ainsi que la façon de mesurer les résultats.

Principe 2 : FinDev Canada utilise un tableau de bord au niveau du portefeuille, ainsi que des mesures communes de l'impact pour gérer son impact à l'échelle de son portefeuille. FinDev Canada a mis en place des programmes incitatifs à court et à long terme, en y intégrant des cibles annuelles au niveau du portefeuille qui ont une incidence directe sur la rémunération variable.

Principe 3 : FinDev Canada dispose d'un cadre d'additionnalité clair, qui a comme but de créer des emplois, de promouvoir le pouvoir économique des femmes et de contribuer au financement d'entreprises de marchés émergents. Aux fins d'une harmonisation accrue, FinDev Canada devrait suivre de façon plus systématique ses activités d'engagement pendant la période de gestion, y compris le résultat de ces activités.

Principe 4 : FinDev Canada a mis en place une évaluation structurée de l'impact ex ante faisant partie de l'outil d'impact sur le développement, et qui est utilisée pour attribuer une note d'impact aux investissements potentiels. Aux fins d'une harmonisation accrue, FinDev Canada devrait tenir compte des impacts négatifs possibles et des risques liés à l'impact dans ses activités de diligence raisonnable, et mettre en place des plans pour fixer une cible d'impact pour chaque transaction.

Principe 5 : FinDev Canada effectue un contrôle diligent exhaustif des risques environnementaux et sociaux. Dans le cadre de ce processus, l'équipe catégorise les risques, identifie les risques importants et les mesures d'atténuation potentielles, rédige des plans d'action environnementaux et sociaux et compare le rendement environnemental et social par rapport aux normes pertinentes.

Principe 6 : FinDev Canada surveille régulièrement (au moins une fois par année) le rendement de chaque investissement sur le plan de l'impact, en utilisant des gabarits standards de collecte de données et en effectuant des examens annuels de l'impact. Aux fins d'une harmonisation accrue, FinDev Canada devrait suivre systématiquement le rendement sur le plan de l'impact par rapport à des cibles établies ex ante, et mettre en place des programmes d'évaluation et de validation des résultats de ses investissements sur le plan de l'impact.

¹ Le principe 9 indique que les signataires « divulgueront publiquement, chaque année, l'harmonisation de leurs systèmes de gestion des répercussions avec les Principes et, à intervalles réguliers, prendront des dispositions pour une vérification indépendante de cet alignement. Les conclusions de ce rapport de vérification sont également rendues publiques. Ces divulgations sont assujetties à des préoccupations fiduciaires et réglementaires. »

² Montant des actifs gérés tiré de l'Énoncé de divulgation de FinDev Canada en date de janvier 2024. L'évaluation de BlueMark ne comprend pas la vérification du montant des actifs gérés présenté.

Énoncé du vérificateur

Traduction du rapport de vérification indépendante

Préparé pour FinDev Canada le 2 février 2024

Principe 7: FinDev Canada développe actuellement un rapport modèle « d'impact à la sortie ». Aux fins d'une harmonisation accrue, FinDev Canada devrait développer un cadre de sortie responsable décrivant l'approche stratégique à déployer pour assurer la viabilité de l'impact.

Principe 8: FinDev Canada examine chaque année le rendement de chaque investissement en matière d'impact, et est en voie de mettre à jour sa politique d'impact sur le développement en fonction des leçons apprises à ce jour. Aux fins d'une harmonisation accrue, FinDev Canada devrait explicitement intégrer un examen des impacts imprévus et consigner de façon uniforme les leçons apprises.

Portée de la méthodologie d'évaluation

FinDev Canada a fourni à BlueMark les documents pertinents à l'appui des politiques, processus et outils liés au système de GI applicables aux actifs visés. La portée du travail réalisé BlueMark se limitait aux processus en vigueur se rapportant aux actifs couverts en date de janvier 2024. L'évaluation du système de GI effectuée par BlueMark a porté sur le système lui-même et les documents d'appui, ainsi que sur la cohérence de l'ébauche de déclaration avec le système de GI. BlueMark croit que les éléments probants obtenus conformément à la portée de son évaluation sont suffisants et appropriés pour servir de base à ses conclusions³.

Voici les activités réalisées dans le cadre de la méthodologie d'évaluation complète de BlueMark, fondée sur son jugement professionnel :

1. Évaluation du système de GI par rapport aux Principes, à l'aide des rubriques exclusives de BlueMark, et examen des processus et des politiques en fonction des critères suivants :
 - *Conformité* du système de GI avec un niveau de pratique seuil;
 - *Qualité* de la conception du système de GI en ce qui concerne sa cohérence et sa robustesse;
 - *Profondeur* des sous-composantes du système, en mettant l'accent sur l'exhaustivité.
2. Entrevues avec le personnel de FinDev Canada responsable de la définition et de la mise en œuvre du système de GI;
3. Contrôle par sondage de certaines transactions de FinDev Canada pour vérifier l'application du système de GI;
4. Présentation des résultats détaillés de l'évaluation à FinDev Canada, en soulignant les secteurs où l'harmonisation est solide et les aspects à améliorer ainsi que les cotes de référence exclusives de BlueMark concernant l'étendue de l'harmonisation avec chacun des Principes.

Permissions

Le présent énoncé, y compris les conclusions de Blue Mark, a été préparé uniquement pour FinDev Canada, conformément à l'entente entre les entreprises, afin d'aider FinDev Canada à respecter le principe 9 des Principes directeurs pour la gestion de l'impact. Nous autorisons FinDev Canada à divulguer en ligne l'intégralité de cet énoncé, ou à communiquer à d'autres parties intéressées pour démontrer l'harmonisation de ses activités avec les Principes de directeur pour la gestion de l'impact. Dans la pleine mesure permise par la loi applicable, nous n'acceptons ni n'assumons pas la responsabilité de notre travail ou de cette déclaration envers quiconque autre que FinDev Canada, sauf si les conditions sont expressément convenues par écrit entre nous.

³ La portée des procédures d'évaluation de BlueMark ne comprend pas la vérification de l'impact produit. L'évaluation effectuée par BlueMark est fondée sur ses analyses des renseignements publics et des renseignements contenus dans les rapports et autres documents fournis par FinDev Canada. BlueMark s'est fié à l'exactitude et à l'exhaustivité de ces renseignements fournis par FinDev Canada. Les résultats de l'évaluation représentent le jugement professionnel de BlueMark fondé sur des procédures exécutées et les renseignements fournis par FinDev Canada.

Énoncé du vérificateur

Traduction du rapport de vérification indépendante

Préparé pour FinDev Canada le 2 février 2024

À propos de Blue Mark

BlueMark, une entreprise d'intérêt public enregistrée au Delaware, est un fournisseur de premier plan de services de vérification de l'impact sur le marché de l'investissement d'impact. La mission de l'entreprise est de « renforcer la confiance dans l'investissement d'impact » et de contribuer à rendre plus responsable le processus d'investissement d'impact. La vérification de BlueMark a été réalisée par une équipe chevronnée indépendante et sans conflit d'intérêts dans les questions pertinentes de mesure et de gestion d'impact. BlueMark a mis en œuvre une norme de conduite exigeant que ses employés respectent les normes les plus élevées d'intégrité professionnelle, d'éthique et d'objectivité dans l'exercice de leurs activités commerciales.

BlueMark possède des bureaux à Londres, au R.-U., à New York, NY, à Portland, OR, et à San Francisco, CA et son siège social est situé au 915 Battery St, San Francisco, CA 94111, É.-U. S&P Global, Temasek Trust Capital, Blue Haven Initiative, Gunung Capital, Tsao Family Office, Ford Foundation et Radicle Impact font partie des investisseurs externes. Pour en savoir plus, visiter le site www.bluemark.co.